



ETAT DEPLORABLE DES BUS !

AEROSHUTTLE

06 juin 2025

Nous vous informons qu'à notre propre initiative, nous avons fait un état des lieux de notre parc des véhicules avec lesquels nous transportons des personnes tous les jours. Sans surprise, le constat est alarmant. Presque la totalité du parc n'est pas conforme à la réglementation ou présente des défauts impactant une utilisation optimale.

Otokar: DV184QZ-33

La porte côté conducteur charnière dessoudé.

Pas de triangle.

Pas de lampe poche.

Siège conducteur coussin d'aire HS.

Feux de route côté droit HS.

Répétiteur arrière droite en haut.

Otokar: EW517MF

Porte côté conducteur cassé

Éclairage intérieur HS

Pare soleil HS

Otokar: EW245MG

Éclairage intérieur du bus côté gauche HS
extincteur côté passager est périmé depuis 2022

Pas de gilet jaune

Feux de croisement côté droit HS

Pare choc arrière mal fixé

dégivrage par-brise HS

Otokar: EX-325-MS

Siège côté conducteur pas d'air

Feux de recul HS

Éclairage intérieur côté gauche HS

Pas de feux de gabarit

Pas de feu de croisement côté gauche

Otokar: DV-121-QZ

Trousse de secours vide

Siège conducteur HS

Extincteur dernier contrôle juin 2024

Siège arrière sale

Otokar: EX-153-MS

Feux de position côté gauche HS

Pas de lumière intérieur

Otokar: DV-989-QY

Éclairage intérieur côté droit HS

Siège conducteur fuite d'air

Pas de gilet jaune

Porte arrière un côté ne s'ouvre pas

Otokar: DV-937-QY

Feux de croisement côté droit HS

Trousse de secours incomplète

Pas de gilet jaune

Pas de feux de gabarit arrière gauche

Otokar: DV-991-KD

Pas de triangle

Pas de pare soleil latéral côté conducteur

Pas de trousse de secours

Otokar: EC-834-KX

Extincteur mal fixé

Pas de trousse de secours

Pas de gilet jaune

Feux de position côté gauche HS

Jauge d'essence HS

Volvo: DC-543-CT

Pas d'éclairage intérieur

Extincteur pas fixé

Trousse de secours incomplète

Citro: DX-135-VB

Trousse de secours vide

Pas de marche arrière côté gauche

Feux arrières quand on m'est les antibrouillards c'est la marche arrière qui s'allume

Pas de lampe torche

Pas de gilet

Citro: DX-156-VB

Pas de feux de croisement côté gauche

Pas de gilet jaune

Trousse de secours vide

Absence de marteau pic

Extincteur périmé depuis 2024

Citro: DX-122-VB

Pas de trousse de secours

Manque des marteaux pic

Voyant rouge allumé

Citro: DX-145-VB

Manque un marteau pic

Pas de triangle

Trousse de secours cassé et incomplète

Pas de marche arrière côté droit

Citro: DX-153-VN

Pas de pare soleil

Pas de feux de croisement côté droit

Pas de trousse de secours

Extincteur mal fixé et dernier contrôle février 2025

Citelys: AV-456-TH

Fuite d'air siège conducteur

Extincteur fixé avec un élastique

Citelys: AT-578-ND

Extincteur mal fixé et date de révision passé

Trousse de secours incomplète

Citelys: 319

Extincteur mal fixé pas de date

Pas de lumière intérieur

Manque un marteau pic

Pas de trousse de secours

Pas de triangle

Citelys: AH-994-GG

Pas d'éclairage intérieur

Pas de feux de gabarit

Pas de gilet jaune

Navette: FE-723-TP

Odeur d'échappement à l'intérieur de l'habitacle

Navette: FE-635-TP

Pas de contrôle technique sur le pare brise

Navette: FE-602-TP

Pas de feux de croisement côté gauche

Pas de bouton pour fermer la porte arrière gauche

Navette: FE-670-TP

Pas de feux de croisement côté gauche

BUS DX-156-VB

Pas de pare soleil

Manque des marteaux pic

Trousse de secours vide

Pas de gilet jaune

Feux de croisement et de position côté gauche

Feux stop gauche



Quelques rappels s'imposent alors :

Notre source ...

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR

PUBLICATIONS OFFICIELLES | AUTOUR DE LA LOI | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international

Informations de mises à jour | Gestion des cookies | Nous contacter | **Activer l'aide sur la page**

CONSTITUTION ▾ CODES TEXTES CONSOLIDÉS JURISPRUDENCE ▾ CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS ACCORDS COLLECTIFS ▾

Arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

▣ Titre II : Exploitation et entretien. (Articles 60 à 80 ter)

Chapitre Ier : Véhicules de transport en commun de personnes. (Articles 60 à 80 ter)

Naviguer dans le sommaire du code

▣ Première partie : Spécifications générales (Articles 60 à 70 ter)

▣ 1° Exploitation - Entretien - Affichage. (Articles 60 à 63)

> Article 60

Modifié par Arrêté du 3 août 2007 - art. 2

Responsabilités des intervenants des opérations de transport.

Les opérations de transport doivent être exécutées dans le respect de la réglementation relative aux conditions de sécurité. En application de l'article 9 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, la responsabilité de chaque intervenant dans toute opération de transport est engagée par les manquements qui lui sont imputables.

Dans la recherche d'une sécurité maximale pour les passagers, tout organisateur de transport doit s'assurer que le type de véhicule utilisé est adapté au service effectué.

> Article 60 bis

Création Arrêté du 3 août 2007 - art. 3

Mesures à prendre avant le départ.

Chaque jour avant le départ du véhicule, le transporteur procède ou fait procéder à l'examen du bon état général intérieur et extérieur du véhicule et fait vérifier l'état des pneumatiques. Cette vérification comporte notamment des essais des différents modes de freinage, le contrôle du bon fonctionnement des assistances, accessoires et feux de signalisation, et de la présence des dispositifs de sécurité. Avant le début de chaque voyage, les portes et fenêtres de secours éventuellement verrouillées de l'extérieur doivent être déverrouillées.

Nous attendons donc une réaction rapide de la direction de l'entreprise !

Vous souhaitez rejoindre l'équipe de l'UNSa Aérien ? Contactez-nous !



aeroshuttle@unsaerien.com

Farouk BOUKOUBA – DS UNSa Aérien

Rejoindre l'UNSa Aérien SNMSAC



unsa-aerien.fr



www.unsa-aerien.fr
tel : 01 48 53 62 50

UNSa Aérien SNMSAC – bureaunational@unsaerien.com
17 rue Paul Vaillant Couturier – B.P 32 – 943111 ORLY Cedex